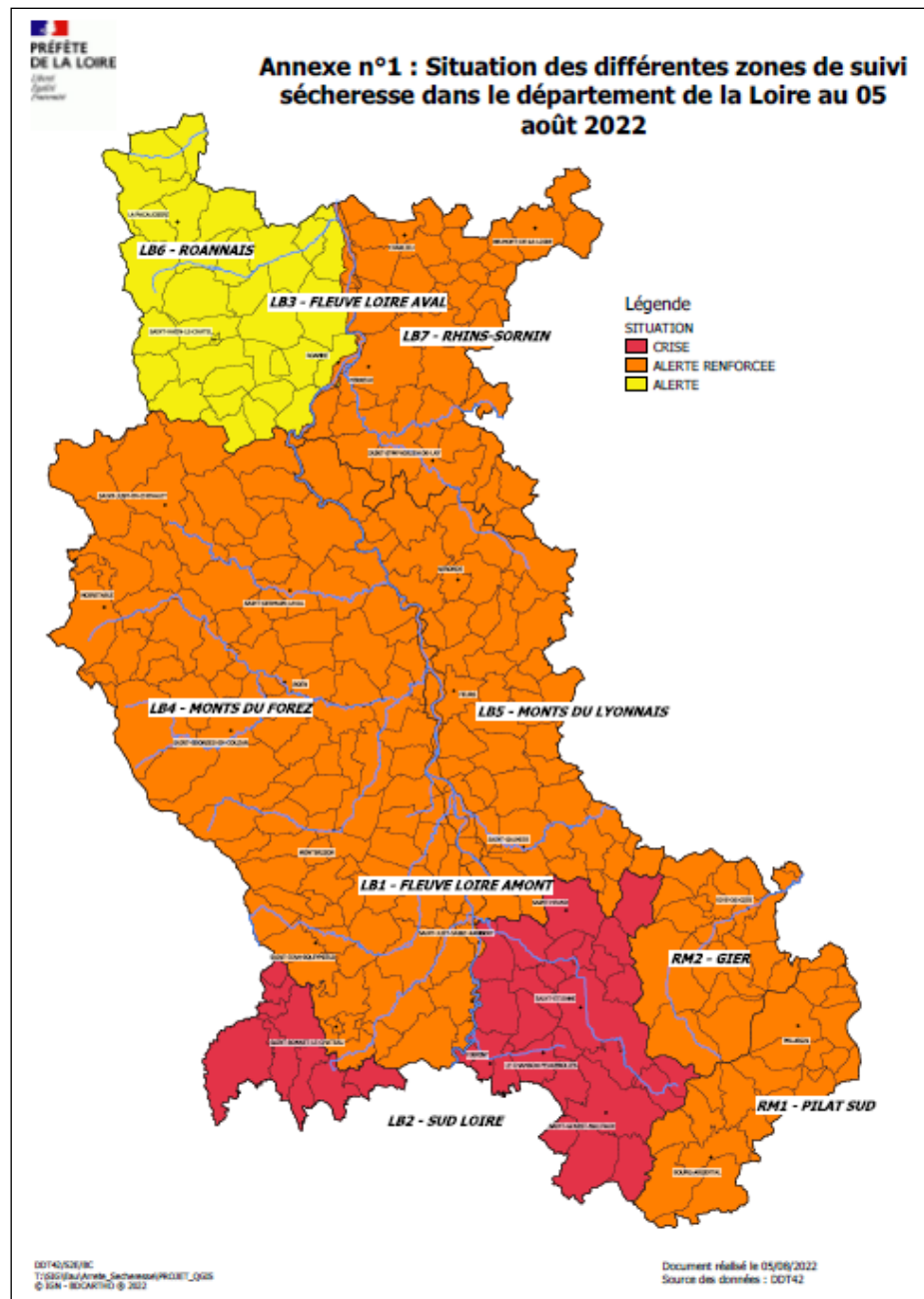




## BULLETIN D'IRRIGATION du 29 août au 04 septembre 2022

### Situation par rapport à la sécheresse au niveau départemental

A ce jour, l'arrêté préfectoral en vigueur est celui du 8 août 2022.



Ce bulletin a bénéficié de l'aide du Conseil Départemental et des équipements de sondes tensiométriques de la Fédération des Comités de Développement.

**Contact : Didier GRIVOT**  
Chambre d'Agriculture de La Loire • Tél. 04 77 92 12 12



Au regard de la situation, de nouvelles réunions sont prévues cette semaine. Pour rester informé, nous vous invitons à consulter le site Internet des services de l'État : <https://www.loire.gouv.fr/la-secheresse-r1431.html> ou vous rendre en mairie.

Synthèse des limitations d'usage de l'eau

Le franchissement du seuil de VIGILANCE, communiqué par voie de presse a pour objectif de sensibiliser le grand public et d'inciter à une gestion raisonnée de la ressource en eau. Il n'emporte pas de limitation des usages

Les limitations et interdictions d'usage ci-dessous s'appliquent aux utilisations d'eau provenant de la zone d'alerte (cours d'eau et nappe) sauf prélèvement dans une retenue de stockage. Les restrictions peuvent donc être différentes dans une même zone d'alerte entre l'eau issue d'un puits privé et l'eau issue d'un réseau de distribution d'eau potable dont la ressource est issue d'une retenue (voir annexes)

USAGES		ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE	
Rappels réglementaires et recommandations	Arrosages autorisés	Éviter d'arroser aux heures les plus chaudes de la journée			
	Ouvrages hydrauliques Interventions en rivières	Respect de la réglementation applicable (débit réservé) Éviter la circulation, le passage et le piétinement des animaux dans les cours d'eau			
Prélèvements en cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement à l'amont des prises d'eau potable (hors fleuve Loire)	Servant à l'abreuvement du bétail	Autorisé			
	Servant à l'alimentation d'une pisciculture hors plans d'eau	Autorisé		Interdit	
	Autre usage	Interdit			
Usages domestiques, entretien des espaces verts et loisirs	Arrosage des pelouses	Interdit			
	Arrosage des fleurs et massifs fleuris	Interdit			
	Arrosage des plantations arborées	Interdit de 8 h à 20 h		Interdit	
	Arrosage des dalles/pavés engazonnés	Interdit de 10 h à 18 h		Interdit	
	Arrosage des terrains de sport	Interdit sauf terrain de compétition une fois par semaine			
	Arrosage des terrains de golfs	Interdit de 10 h à 18 h		Interdit sauf greens et départs de 20 h à 8 h	
	Arrosage des jardins potagers	Interdit de 10 h à 18 h		Interdit de 8 h à 20 h De 20 h à 8 h, uniquement par arrosage au pied des plantes	
Voirie et fontaines	Alimentation de piscine privée	Interdit à partir du milieu naturel (cours d'eau, puits privés)			
	Alimentation de piscine publique	Autorisé			
	Lavage de véhicule	Interdit hors des stations professionnelles (sauf obligations sanitaires et techniques particulières)		Interdit (sauf obligations sanitaires particulières)	
Alimentation des plans d'eau et des biefs	Fontaines publiques non destinées à l'alimentation en eau potable	Doivent être déconnectées du réseau d'eau potable		Doivent être arrêtées	
	Lavage des voiries	Autorisé uniquement par des moyens mécanisés			
Usages industriels, artisanaux ou commerciaux		Interdit hors pisciculture relevant du code de l'environnement		Interdit	
		Interdits sauf ceux nécessaires aux process de fabrication et aux besoins sanitaires		Interdits sauf ceux nécessaires aux obligations de sécurité et de salubrité	
Usages agricoles	Irrigation des prairies de graminées	interdit de 10 h à 18 h		Interdit	
	Irrigation grandes cultures (y.c. cultures dérobées)	sans système d'irrigation localisée	interdit de 10 h à 18 h		Interdit
		avec système d'irrigation localisée*	Autorisé		
	Irrigation pépinières et maraîchage	sans système d'irrigation localisée	interdit de 10 h à 18 h		Interdit sauf maraîchage de 20 h à 8 h
avec système d'irrigation localisée*		Autorisé			
Autres	Abreuvement des animaux	Autorisé			
	Canal de Roanne à Digoin	Débit d'entrée limité à 90 % du débit autorisé	Débit d'entrée limité à 75 % du débit autorisé	Fermeture de l'alimentation du canal	
	Canal du Forez	Débit maximum prélevable variable en fonction de la cote du barrage de Grangent et du débit de la Loire à Bas-en-Basset			
	Rejets de station d'épuration	Interdiction des opérations de maintenance non indispensables au bon fonctionnement et susceptibles d'augmenter le flux polluant			

\* goutte à goutte, diffuseur à micro-jets ou techniques équivalentes

Ce bulletin a bénéficié de l'aide du Conseil Départemental et des équipements de sondes tensiométriques de la Fédération des Comités de Développement.

**Contact : Didier GRIVOT**  
Chambre d'Agriculture de La Loire • Tél. 04 77 92 12 12



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»



## Situation par rapport à la sécheresse au niveau du territoire du SMIF



Par arrêté préfectoral du **24 août 2022**, Madame la Préfète a autorisé le déstockage du plan d'eau de Grangent en-dessous de la cote minimum estivale et a précisé les mesures de restrictions qui s'imposent sur le périmètre desservi par le Canal.

Cet arrêté temporaire est applicable jusqu'au **mercredi 31 août 2022 inclus**.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site de la DDT 42 ou du SMIF

<https://www.canalduforez.fr/>



## ETP de la semaine dernière à Andrézieux Bouthéon

L'ETP de la semaine du 22/08/2022						au	28/08/2022	=	31.1 mm
22 août	23 août	24 août	25 août	26 août	27 août	28 août			
4.2 mm	4.1 mm	5.2 mm	6.2 mm	4.3 mm	3.1 mm	4.0 mm			

## Météo à venir (d'après le site Plein Champ)

Plaine du Forez - commune de Feurs

	<	Lun 29	Mar 30	Mer 31	Jeu 01	Ven 02
Température min à 2 m (°C)	?	14	17	15	13	15
Température max à 2 m (°C)	?	32	26	27	26	24
Précipitations (mm)	?	0	7,4	0	0	7
Précipitations max (mm)	?	0	26,6	0	0,5	28,4
Risque de précipitations (%)	?	9	55	8	15	44
Direction du vent à 10 m	?	SE	SE	N	N	S
Vitesse du vent à 2 m (km/h)	?	5	4	5	4	5
Rafales max à 2 m (km/h)	?	19	19	21	21	19
Évapotranspiration (mm)	?	4	2,2	3,4	3,5	2,3

Ce bulletin a bénéficié de l'aide du Conseil Départemental et des équipements de sondes tensiométriques de la Fédération des Comités de Développement.

**Contact : Didier GRIVOT**  
Chambre d'Agriculture de La Loire • Tél. 04 77 92 12 12



**Loire**  
LE DÉPARTEMENT



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»





## Besoin en eau des cultures (du 29 aout au 04 septembre)

Pour les besoins en irrigation, intégrer l'état de la réserve en eau de votre sol et déduire les précipitations efficaces des valeurs ci dessous :

CULTURES	Stade végétatif	Besoins en eau des cultures (en mm)
LUZERNE	Tous stades	30
MAIS	De 10-12 feuilles à 1 mois après floraison	35
SOJA	Grossissement des graines Ensuite jusqu'à maturité	30 24
LAITUE	Début de croissance Grossissement des pommes	15 21
CAROTTE	Après levée Grossissement	15 21
POMME DE TERRE	Pendant tubérisation Prématurité	33 24
TOMATE	De 3ème bouquet à 10 % de fruits mûrs Ensuite	24 15
HARICOT	Début croissance Début floraison Début récolte	24 24 30
FRAISIER	Début floraison Pleine floraison Grossissement du fruit Pendant récolte et après	12 21 27 24
FRAMBOISIER	Floraison Grossissement du fruit Récolte	24 27 30
ABRICOTIER	Après récolte	12
PECHER	Récolte	18
CERISIER (Adulte)	Après récolte	12
POMMIER POIRIER	Juillet à récolte	27



## Rappel fin des irrigations

**L'arrêt de l'irrigation peut intervenir lorsque l'humidité du grain est suffisamment basse pour qu'un stress hydrique soit sans conséquence sur le rendement, soit 50 % d'humidité du grain.**

Ce stade peut être apprécié de plusieurs manières :

- Prélèvement de quelques épis représentatifs de la parcelle puis **passage à l'étuve**.

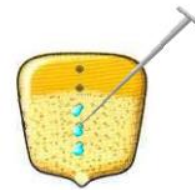
- Observation à partir d'un **test visuel** (développé par la CA 81) :

Prélevez des épis sur votre parcelle (une dizaine pour la représentativité).

Sur chaque épi, prélevez un grain représentatif sur la partie côté pointe de l'épi.

Faites des trous avec une aiguille sur toute la hauteur du grain.

S'il ne sort pas de jus sur le tiers supérieur du grain : le stade 50 % d'humidité est atteint.



- Détermination à partir de la **date de floraison femelle observée et des sommes de températures relevées** (en base 6-30).

En sols profonds et lourds, on retient le stade 50 % d'humidité du grain ; à contrario sur des sols plus superficiels et moins profonds, on retient 45 % d'humidité. A partir de ce stade obtenu, on considère que l'irrigation est terminée si la réserve en eau du sol est pleine ou si des perspectives de pluies efficaces sont annoncées.

D'après Arvalis Institut du végétal et, les données météo relevées cette année 2022, on constate que l'irrigation est achevée pour tous les maïs ayant fleuri (floraison femelle) au 15 /07 ou avant. Pour une floraison autour du 15/07, le stade 45 % du grain devrait être atteint cette semaine.

**Ainsi, seuls les maïs ayant fleuri au-delà du 15/07 nécessitent potentiellement encore de l'irrigation.**



**Arvalis- Institut du végétal**

**Campagne 2022 - Maïs - Prédiction de la date de 50% et 45% d'humidité du grain pour CA 42.**

Données météo au 29/08/2022

		Date floraison	Stade 50% H2O			Stade 45% H2O -		
			Températures normales	Températures élevées	Températures fraîches	Températures normales	Températures élevées	Températures fraîches
variété 1/2 Précoce	SAVIGNEUX	15-juin	23-juil	21-juil	24-juil	31-juil	28-juil	2-août
	SAVIGNEUX	1-juil	9-août	8-août	11-août	18-août	18-août	19-août
	SAVIGNEUX	15-juil	23-août	23-août	24-août	1-sept	31-août	3-sept
	SAVIGNEUX	1-août	16-sept	14-sept	17-sept	29-sept	24-sept	2-oct
	GRAMMOND	15-juin	20-juil	19-juil	24-juil	28-juil	27-juil	31-juil
	GRAMMOND	1-juil	6-août	6-août	8-août	15-août	15-août	16-août
	GRAMMOND	15-juil	21-août	21-août	21-août	28-août	28-août	30-août
	GRAMMOND	1-août	14-sept	12-sept	15-sept	26-sept	20-sept	29-sept
Variété 1/2 tardive	SAVIGNEUX	15-juin	26-juil	24-juil	27-juil	1-août	29-juil	2-août
	SAVIGNEUX	1-juil	13-août	11-août	14-août	19-août	19-août	20-août
	SAVIGNEUX	15-juil	27-août	26-août	28-août	3-sept	1-sept	4-sept
	SAVIGNEUX	1-août	20-sept	17-sept	23-sept	30-sept	26-sept	5-oct
	GRAMMOND	15-juin	23-juil	22-juil	26-juil	30-juil	28-juil	1-août
	GRAMMOND	1-juil	9-août	9-août	11-août	16-août	16-août	17-août
	GRAMMOND	15-juil	23-août	23-août	24-août	29-août	29-août	31-août
	GRAMMOND	1-août	18-sept	16-sept	21-sept	28-sept	22-sept	2-oct
	ST ETIENNE-ANDREZIEUX-BOUTHEON	15-juin	24-juil	23-juil	27-juil	30-juil	28-juil	1-août
	ST ETIENNE-ANDREZIEUX-BOUTHEON	1-juil	11-août	10-août	13-août	17-août	17-août	18-août
	ST ETIENNE-ANDREZIEUX-BOUTHEON	15-juil	24-août	23-août	25-août	30-août	29-août	1-sept
	ST ETIENNE-ANDREZIEUX-BOUTHEON	1-août	15-sept	14-sept	17-sept	24-sept	21-sept	26-sept
	FEURS	15-juin	23-juil	22-juil	25-juil	28-juil	27-juil	31-juil
	FEURS	1-juil	9-août	8-août	11-août	16-août	15-août	17-août
	FEURS	15-juil	23-août	23-août	23-août	29-août	28-août	30-août
	FEURS	1-août	14-sept	13-sept	16-sept	22-sept	19-sept	26-sept
variété tardive	ST ETIENNE-ANDREZIEUX-BOUTHEON	15-juin	26-juil	25-juil	28-juil	1-août	30-juil	3-août
	ST ETIENNE-ANDREZIEUX-BOUTHEON	1-juil	13-août	11-août	14-août	19-août	18-août	20-août
	ST ETIENNE-ANDREZIEUX-BOUTHEON	15-juil	26-août	25-août	27-août	2-sept	31-août	3-sept
	ST ETIENNE-ANDREZIEUX-BOUTHEON	1-août	18-sept	16-sept	20-sept	26-sept	22-sept	30-sept
	FEURS	15-juin	24-juil	23-juil	26-juil	30-juil	28-juil	1-août
	FEURS	1-juil	11-août	10-août	13-août	17-août	17-août	18-août
	FEURS	15-juil	25-août	24-août	26-août	31-août	30-août	2-sept
	FEURS	1-août	17-sept	15-sept	18-sept	25-sept	22-sept	28-sept

Ce bulletin a bénéficié de l'aide du Conseil Départemental et des équipements de sondes tensiométriques de la Fédération des Comités de Développement.

**Contact : Didier GRIVOT**  
Chambre d'Agriculture de La Loire • Tél. 04 77 92 12 12



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»



### Conduite à tenir pour l'IRRIGATION des maïs :

*La dégradation pluvio-orageuse annoncée en fin de semaine dernière a été insignifiante (1 mm cumulé sur la semaine à Andrèzieux Bouthéon).*

*Le suivi tensiométrique observé sur une parcelle de Varennes légères à Feurs, indique un assèchement en cours de la réserve utile.*

*Pour un maïs se situant au stade « 10 à 12 feuilles à un mois après floraison », la demande climatique reste autour de 5 mm par jour.*

*En sols de varennes légères (RFU de 25 mm) le redémarrage des irrigations devrait intervenir mercredi. Cette irrigation sera à adapter en fonction des dégradations orageuses prévues ce mardi et ce vendredi.*

*Pour rappel, au-delà de 10 mm de pluie : retarder l'irrigation d'un jour par tranche de 5 mm.*

Nous vous proposons, de vous transmettre directement sur votre messagerie internet, le présent bulletin d'irrigation. Dès le début de semaine, vous disposerez : des besoins en eau des cultures pour la semaine à venir, de préconisations techniques, d'informations réglementaires...

Pour cela, merci de transmettre votre adresse mail à :

**[didier.grivot@loire.chambagri.fr](mailto:didier.grivot@loire.chambagri.fr)**

**Bulletin rédigé par Didier GRIVOT.**

*Ce bulletin a bénéficié de l'aide du Conseil Départemental et des équipements de sondes tensiométriques de la Fédération des Comités de Développement.*

**Contact : Didier GRIVOT**  
Chambre d'Agriculture de La Loire • Tél. 04 77 92 12 12



**Loire**  
LE DÉPARTEMENT



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

